



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-C
ÔTE-D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R93-2016-036

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2016

Sommaire

ARS PACA

R93-2016-04-11-008 - 2016 A 010 ACT SSR LOCO NEURO HC HDJ-UGECAM CANNES NICE-dec (6 pages)	Page 3
R93-2016-03-09-012 - Décision portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT sise 6, bd Guéidon-13013 MARSEILLE- (10 pages)	Page 10
R93-2016-02-05-011 - Décision portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE sise 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES- (9 pages)	Page 21
R93-2016-04-11-004 - Décision portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS MAZARIN sise 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- (10 pages)	Page 31
R93-2016-01-28-002 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS Société des Laboratoires BILLIEMAZ sise 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES- (8 pages)	Page 42
R93-2016-02-02-004 - Décision portant modification de la SCP de Directeur de LABM VIALATTE sis Résidence L'Oustalet-512, rue Bouillibaye-83140 SIX FOURS LES PLAGES- (2 pages)	Page 51

ARS PACA

R93-2016-04-11-008

2016 A 010 ACT SSR LOCO NEURO HC HDJ-UGECAM CANNES NICE-dec

*Autorisation accordée à l'UGECAM PACA-CORSE, sise 344 boulevard Michelet – Marseille (13)
: de transférer géographiquement l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et
d'assurer :*

*- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation complète et
en hospitalisation à temps partiel,*

*- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation
complète et en hospitalisation à temps partiel,*

*sur le site du Centre Hélio-Marin, sis Centre Hospitalier de Cannes, 15 avenue des Broussailles –
Cannes (06),*

*- la modification de l'autorisation du 19 octobre 2010, afin d'exercer l'activité de soins de suite et
de réadaptation polyvalent et d'assurer :*

*- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation à temps
partiel,*

*- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation à
temps partiel,*

sur le site du Centre Helio Marin, sis 151 route de Saint Antoine de Ginestière – Nice (06).

Réf : DOS-0316-2301-D

Décision n° 2016 A 010

Demande d'autorisation de transférer géographiquement l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et d'assurer :

- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,
- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel.

Promoteur:

UGECAM PACA-CORSE
344 boulevard Michelet
BP 84
13406 Marseille cedex 09

N° FINESS : 13 003 781 5

Lieux d'implantation :

Centre Hélio-Marin
Centre Hospitalier de Cannes
15 avenue des Broussailles
06414 Cannes cedex

N° FINESS : 06 000 054 4

Demande de modification de l'autorisation du 19 octobre 2010, afin d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et d'assurer :

- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel,
- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation à temps partiel.

Promoteur:

UGECAM PACA-CORSE
344 boulevard Michelet
BP 84
13406 Marseille cedex 09

N° FINESS : 13 003 781 5

Lieux d'implantation :

Centre Helio Marin
151 route de Saint Antoine de Ginestière
06200 Nice

N° FINESS : 06 078 919 5

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le code de la santé publique, et en particulier les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;



VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

VU l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant révision partielle du schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la décision du 19 octobre 2010 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur autorisant l'UGECAM PACA-CORSE sise 344 boulevard Michelet – Marseille (13) à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisé pour adultes (en hospitalisation complète), et d'assurer une prise en charge spécialisée pour adultes des affections de l'appareil locomoteur (en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour) et des affections du système nerveux (en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour), sur les sites du Centre Hélio-Marin de Vallauris sis 1090 Voie Julia – Vallauris (06) et du Centre Hélio-Marin sis 151 route de Saint Antoine de Ginestière – Nice (06) ;

VU la décision du 16 octobre 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur faisant injonction à l'UGECAM PACA CORSE sise 344 boulevard Michelet - Marseille (13), de déposer, un dossier complet en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation sous les modalités de :

- prise en charge non spécialisée adultes en hospitalisation complète,
- prise en charge spécialisée des adultes pour les catégories d'affections suivantes :
 - affections de l'appareil locomoteur (en hospitalisation complète),
 - affections de l'appareil locomoteur (en hospitalisation de jour),
 - affections du système nerveux (en hospitalisation complète),
 - affections du système nerveux (en hospitalisation de jour),

sur le site du Centre Hélio-Marin sis 1090 Voie Julia - Vallauris (06) ;

VU la demande du 26 août 2015, présentée par l'UGECAM PACA-CORSE, sise 344 boulevard Michelet – Marseille (13), représentée par son directeur général, en vue d'obtenir :

- l'autorisation de transférer géographiquement l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et d'assurer :

- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,
- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,

sur le site du Centre Hélio-Marin, sis Centre Hospitalier de Cannes, 15 avenue des Broussailles – Cannes (06),

- la modification de l'autorisation du 19 octobre 2010, afin d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et d'assurer :

- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel,
- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation à temps partiel,

sur le site du Centre Helio Marin, sis 151 route de Saint Antoine de Ginestière – Nice (06) ;

VU le dossier complet le 15 octobre 2015 et les engagements du demandeur ;

VU le rapport établi par l'instructeur de l'Agence régionale de santé ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, dans sa séance du 7 mars 2016 ;

CONSIDERANT que l'implantation proposée à Cannes est cohérente avec une implantation à venir d'une unité neuro-vasculaire à l'ouest du département ;

CONSIDERANT que le projet d'implantation commun avec le CHU de Nice de places d'hospitalisation de jour sur le site de l'Archet 1 permet de répondre à un objectif d'efficience ;

CONSIDERANT que les synergies médico-techniques sont en mesure de permettre un rôle de recours et d'expertise sur un projet médical commun ;

CONSIDERANT que le retrait de l'activité d'hospitalisation complète est partiellement compensé par une augmentation de capacité de l'hospitalisation de jour qui s'inscrit dans les orientations nationales visant à favoriser l'hospitalisation de jour sur le site de l'Hôpital de l'Archet – Nice (06) ;

CONSIDERANT que le SROS-PRS énonce dans son chapitre soins de suite et de réadaptation et plus précisément dans son paragraphe 4.7.3 adaptation et complémentarité de l'offre : « Sur l'ensemble des territoires où le taux moyen de recours standardisé SSR est supérieur au taux moyen de recours standardisé national (5279 journées/an) et où le taux d'équipement est supérieur à la moyenne nationale, toute suppression d'une implantation, par transformation, regroupement, délocalisation ou fermeture n'affecte pas la réponse aux besoins de la population compte tenu de la densité de l'offre. » ;

CONSIDERANT que le projet de transfert géographique sur le site du Centre hospitalier de Cannes et le projet de modification de l'autorisation du 19 octobre 2010 sur le site Centre Helio Marin, sis 151 route de Saint Antoine de Ginestière – Nice (06), satisfont aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement réglementaires ;

CONSIDERANT que le projet de transfert géographique est sans incidence sur l'objectif quantifié de l'offre de soins régional ;

CONSIDERANT que les projets présentés satisfont aux besoins de la population tels que définis par le SROS-PRS ;

CONSIDERANT en conséquence que les projets sont compatibles avec les principes généraux du SROS-PRS ;

CONSIDERANT que les projets de satisfont aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement réglementaires ;

CONSIDERANT en conséquence, que le projet présenté satisfait aux conditions prévues à l'article L. 6122-2 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

En application des articles L. 6122-1 et R. 6122-25 du code de la santé publique, la demande présentée par l'UGECAM PACA-CORSE, sise 344 boulevard Michelet – Marseille (13), représentée par son directeur général, en vue d'obtenir :

- l'autorisation de transférer géographiquement l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et d'assurer :

- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,

- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,

sur le site du Centre Hélio-Marin, sis Centre Hospitalier de Cannes, 15 avenue des Broussailles – Cannes (06),

- la modification de l'autorisation du 19 octobre 2010, afin d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et d'assurer :

- une prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel,

- une prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation à temps partiel,

sur le site du Centre Helio Marin, sis 151 route de Saint Antoine de Ginestière – Nice (06),

est accordée.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L 6122-8 du code de la santé publique, le renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation sous les modalités :

- de prise en charge spécialisée des affections du système nerveux en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,

- de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel,

prend effet à l'échéance de la précédente autorisation, soit **le 19 octobre 2015**, pour une durée de cinq ans avant son transfert géographique sur le site du Centre Hélio-Marin, sis Centre Hospitalier de Cannes, 15 avenue des Broussailles – Cannes (06).

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 6122-10, il appartiendra à l'UGECAM PACA-CORSE, de déposer un dossier d'évaluation au plus tard 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation, soit le 19 août 2019.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L.6122-11 du code de la santé publique, le transfert géographique susmentionné devra faire l'objet d'une visite de conformité.

ARTICLE 5 :

L'autorisation de soins de suite et de réadaptation polyvalente et de prise en charge spécialisée :

- des affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel,
- des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation à temps partiel,

sur le site du Centre Helio Marin, sis 151 route de Saint Antoine de Ginestière – Nice (06), est délivrée dans les conditions fixées par les articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

Lorsque le titulaire de l'autorisation met en service l'activité de soins, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation. La durée de validité d'une autorisation est de 5 ans à compter de la date de réception de cette déclaration.

La déclaration prévue est adressée au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. Sont joints à cet envoi tous documents attestant que le titulaire a obtenu un résultat positif aux contrôles techniques applicables, le cas échéant, à ses installations.

Le titulaire peut commencer l'exercice de l'activité ou l'utilisation de l'équipement matériel lourd et dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à partir du jour suivant cet envoi.

Dans le délai de six mois, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire. A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation.

ARTICLE 6 :

Toute modification portant sur les conditions d'installation y compris sur les conditions d'exploitation, devra faire l'objet d'une information au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lui communiquant les documents afférents à ce projet (article D 6122-38-II du code de la santé publique).

ARTICLE 7 :

Conformément à l'article L.6122-11 du code de la santé publique, les autorisations susmentionnées doivent faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans et doivent être achevées dans un délai de quatre ans à compter de la réception de la présente autorisation, sous peine de caducité.

ARTICLE 8 :

Conformément au code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé

Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

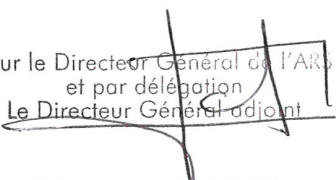
Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 9 :

Le directeur-adjoint de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué territorial concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le **11 AVR. 2016**

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint



Norbert NABET

ARS PACA

R93-2016-03-09-012

Décision portant modification de fonctionnement du LBM
multi-sites exploité par la SELAS BIOTOP
DEVELOPPEMENT sise 6, bd Guéidon-13013

Transfert du Site d'Attaque 13190
MARSEILLE-

Réf : DOS-0316-1629-D

DECISION

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la lettre en date du 29 novembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant renouvellement de l'autorisation de pratiquer les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation de laboratoire au bénéfice de la SELAS JS BIO ;

Vu la décision n°01-07-2015 en date du 27 août 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant :

- confirmation de l'autorisation de l'AMP (préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle) de la SELAS JS BIO au bénéfice de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT »,
- transfert de l'activité biologique d'AMP anciennement détenue par la SELAS « JS BIO » implantée au 7, avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE- vers le nouveau Site créé par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sis 21, Bd Barral-13008 MARSEILLE-,
- et suppression de l'activité biologique d'AMP de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » Site « Dromel »-38, Bd Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE- ;



Vu la décision en date du 7 janvier 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes, Côte d'Azur portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, dont le siège est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-, et qui exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039787) ;

Vu la demande déposée le 18 février 2016 à l'ARS Paca par Madame Anne LEVY, biologiste médical, au nom de la société, concernant le transfert du Site d'Allauch- du 35, chemin Va à La Fontaine-13190 ALLAUCH au 115, chemin de l'Afféragé-13190 ALLAUCH avec ouverture souhaitée à compter du 4 avril 2016 ;

Vu le contrat de bail établi le 15 octobre 2015 entre la société « KAFREMBO » représentée par Monsieur Kamel CHEHBOUB, Le Bailleur, et la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » représentée par sa Présidente, Madame Sandra MEYER, Le Locataire ;

Vu le rapport du 24 février 2016 du Pharmacien inspecteur régional de santé publique, Responsable Mission Qualité et Sécurité des activités pharmaceutiques et biologiques ;

Considérant qu'au regard de l'absence d'activité analytique du Site 115, chemin de l'Afféragé-13190 ALLAUCH, les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice de la biologie médicale avec accueil du public ;

Considérant qu'en application de l'article L. 6221-1 du code de la santé publique, « Le représentant légal déclare à l'Agence régionale de santé toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière » ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : En conséquence, est enregistrée la modifications apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- (N° FINESS EJ : 130039787) suite au transfert du Site d'Allauch du Site d'Allauch- du 35, chemin Va à La Fontaine-13190 ALLAUCH au 115, chemin de l'Afféragé-13190 ALLAUCH.

Cette modification est actée dans l'Annexe n°2 visée ci-dessous.

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont telles que présentées en Annexe n°1.
- Les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en Annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont tels que présentés en Annexe n°3.

Article 2 : Cette décision prendra effet à compter du 4 avril 2016.

Article 3 : L'autorisation de pratiquer l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle est renouvelée à compter du 11 avril 2014 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 avril 2019, et est transférée sur le Site « Brazilia »-21, Bd Barral-13008 MARSEILLE-.

L'autorisation pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle implantée sur le Site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE-, est supprimée.

Article 4 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 9 mars 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

Annexe n° 1

LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESS EJ : 130039787

Mars 2016

Répartition du capital social (17.273.278 Euros) et des droits de vote

	Nature des associés	Nombre d'actions	Droits de vote
1	Sandra MEYER, (API), Présidente de la société,	4.318.296	4.318.292
2	Christine GALINIER, (API), Directeur général,	4.318.295	4.318.295
3	Jean-Christophe ROIG, (API), Directeur général,	1	1
4	Carole DEVEZE, (API),	1	1
5	Sophie BURIGNAT, (API)	1	1
6	Sylvie GILLY, (API)	1	1
7	Laurent MALLARD, (API)	1	1
8	Catherine TONDA, (API)	1	1
9	Joseph CARVAJAL, (API)	1	1
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, (API)	1	1
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, (API)	1	1
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, (API)	1	1
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, (API)	1	1
14	Nathalie LAURENCIN, (API)	1	1
15	Marc GIRAUDEAU, (API)	1	1
16	Marc PEYRONEL, (API)	1	1
17	Martine PESQUIE, (API)	1	1
18	Bénédicte BEYLOT, (API)	1	1
19	Cédric BILLIOUD, (API)	1	1
20	Anne BRENAC de BREBISSON, (API)	1	1
21	Carine BOZIAN, (API)	1	1
22	Martine CHERIMBAUD, (API)	1	1
23	Marc GUILLON, (API)	1	1
24	Patrice HERIN, (API)	1	1
25	Marie-Christine LOMBARDO, (API)	1	1
26	Daniel SAVOY, (API)	1	1
27	Gérard PELISSIER, (API)	1	1
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, (API)	1	1
29	Gérard VIGNALE, (API)	1	1
30	Jane LOUFRANI, (API)	1	1
31	José SAMPOL, (API)	1	1
32	Ayichatou JARRETOU, (API)	1	1
33	Emmanuelle ANGLADE, (API),	1	1
34	Brigitte ALLARD, (API)	1	1
35	Elisabeth ROTH-JARROUX, (API)	1	1
36	Françoise TURREL, (API)	1	1
37	Amélie AUZIAS, (API)	1	1
38	Bernard MARGA, (API)	1	1
39	Xavier GOUX, (API)	1	1
40	Olivier BEREZIAT, (API)	1	1
41	Brigitte CHAMAYOU, (API)	1	1
42	Gilles BONICELLI, (API)	1	1

43	Oriane CORTESI, (API)	1	1
44	Valérie LACOSTE, (API)	1	1
45	Hélène SAVY_DADOUN, (API)	1	1
46	Claire VALTAT, (API)	1	1
47	Jacqueline GERIN, (API)	1	1
48	Delphine BATAILLE, (API)	1	1
49	Françoise SILHOL, (API),	1	1
50	Cécile PIGNOL épouse TAVILDARI, (API),	1	1
51	Jean-Philippe BERGOUNIOUX, (API),	1	1
52	Edouard DELAUNAY, (API)	1	1
	CERBA, Tiers porteur,	8.636.637	8.636.641
	TOTAL	17.273.278	17.273.278

Annexe n° 2

LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESS EJ : 130039787

Mars 2016

Liste des sites exploités

1	Site « de la Pomme » 546, bd Mireille Lauze	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130039795
2	Site « des Chutes Lavie » 34, avenue des Chutes Lavie	13004	Marseille	N° FINESS ET : 130039803
3	Site « de Saint Henri » 120, rue Rabelais	13016	Marseille	N° FINESS ET : 130039811
4	Site « Félix Pyat » 134, rue Félix Pyat	13003	Marseille	N° FINESS ET : 130039829
5	Site « Cours Joseph Thierry » 26, cours Thierry	13001	Marseille	N° FINESS ET : 130039837
6	Site « Chave » 324, boulevard Chave	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130039845
7	Site « de la Gavotte » 189, avenue François Mitterrand	13170	Les Pennes Mirabeau	N° FINESS ET : 130039852
8	Site « Saint Antoine » 44/54, avenue de Saint Antoine	13015	Marseille	N° FINESS ET : 130039860
9	Site « Sormiou »- ZAC de la Jarre 4, rue Capitaine Croisa	13008	Marseille	N° FINESS ET : 130039878
10	Site « Saint Tronc »- 136, rue François Mauriac	13010	Marseille	N° FINESS ET : 130039886
11	Site « des Milles » 20, cours Brémond	13290	Les Milles	N° FINESS ET : 130039894
12	Site « Dromel » 38, boulevard Sainte Marguerite	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130039902
13	Site « Avenue de Toulon » 139, avenue de Toulon	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130039910
14	Site « des Bons Enfants » 75, rue de Lodi	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039928
15	Site « des Chartreux » 197, avenue des Chartreux	13004	Marseille	N° FINESS ET : 130039936
16	Site « d' Endoume » 38, rue d'Endoume	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130039944
17	Site « du Canet »- 27 bis, boulevard Charles Moretti- Village Santé	13014	Marseille	N° FINESS ET : 130039951
18	Site « Central Guéidon » <u>SIEGE</u> 6, boulevard Guéidon- (Plateau technique non ouvert au public)	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130040728
19	Site « de Saint Marcel » 25, boulevard de Saint Marcel	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130041346

20	Site « de la Valentine » 277, route des 3 Lucs	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130041684
21	Site « de Delphes » Les Jardins de Castellane- 16, rue de Delphes	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130041692
22	Site « des Olives » 118, avenue des Poilus	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130041700
23	Site « des Camoins » 99, route des Camoins La Valentine	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130041718
24	Site « de Montolivet » 116, avenue Jean Compadiou	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130041726
25	Site « Allauch » Transfert à/c du 4 avril 2016 Du 35, chemin Va à la Fontaine Au 115, chemin de l'Efférage	13190	Allauch	N° FINESS ET : 130041734
26	Site « Logis Neuf » Impasse Louis Deleuil	13190	Allauch	N° FINESS ET : 130041742
27	Site « Croix Rouge » 38, Grande Rue	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130041759
28	Site « Haïfa » 79, avenue de Haïfa	13008	Marseille	N° FINESS ET : 130041940
29	Site « National » 145, boulevard National	13003	Marseille	N° FINESS ET : 130042559
30	Site « Vieux Port » 30, rue de la Caisserie	13002	Marseille	N° FINESS ET : 130042591
31	Site « Anabiol » 57, rue Alphonse Daudet	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130042575
32	Site « Rue de Forbin » 5, rue de Forbin	13003	Marseille	N° FINESS ET : 130042583
33	Site « Montaigne » 10/12, rue Montaigne	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130042450
34	Site « Rouvière » La Rouvière-Bâtiment A- 83, Boulevard du Redon	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130039423
35	Site « de Luynes » Centre commercial La Palombe- Route nationale n°8	13080	Luynes	N° FINESS ET : 130039449
36	Site « Hémobio » 193, rue Breteuil	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039431
37	Site « Carpentras » 157, Place des Quinconces	84200	Carpentras	N° FINESS ET : 840018063
38	Site « Sévigné » Centre médical Sévigné- Rue Rabutin Chantal	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130041031
39	Site « Notre Dame du Mont » 23/25, rue des Trois Frères Barthélémy	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130041247
40	Site « Saint Barnabé » 7, Avenue de Saint Julien	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130041395
41	Site « Auriol » 2, rue du Clos	13390	Auriol	N° FINESS ET : 130040025
42	Site « Rousset » 2, Avenue Manéou	13790	Rousset sur Arc	N° FINESS ET : 130040041

43	Site « Valmante » Centre cardio-vasculaire de Valmante-100, Traverse de la Gouffonne	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130040751
44	Site « Cassis » 14, Avenue Emmanuel Agostini	13260	Cassis	N° FINESS ET : 130040769
45	Site « Carnoux » 5, Boulevard Lyautey	13470	Carnoux en Provence	N° FINESS ET : 130040777
46	Site « Roquevaire » Place de l'Eglise	13360	Roquevaire	N° FINESS ET : 130040785
47	Site « Brazilia » 21, Boulevard Barral Site autorisé à l'AMP	13008	Marseille	N° FINESS ET : 130040793
48	Site « Avenue de la Corse » 63, Avenue de la Corse	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130040587
49	Site « Chanteclerc » 240, avenue des Poilus	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130044878

Annexe n° 3

LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESS EJ : 130039787

Mars 2016

Liste des biologistes coresponsables et des biologistes coassociés

1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin, biologiste coresponsable, <u>Présidente de la société,</u>
2	Christine GALINIER, Pharmacien, biologiste coresponsable, <u>Directeur Général,</u>
3	Jean-Christophe ROIG, Médecin, biologiste coresponsable, <u>Directeur général,</u>
4	Carole DEVEZE, Médecin, Praticien agréé à l'AMP,
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien,
6	Sylvie GILLY, Pharmacien,
7	Laurent MALLARD, Pharmacien,
8	Catherine TONDA, Pharmacien,
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien,
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien,
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien,
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Médecin,
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien,
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien,
15	Marc GIRAUDEAU, Pharmacien,
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien,
17	Martine PESQUIE, Pharmacien,
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien,
19	Cédric BILLIOUD, Pharmacien,
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien,
21	Carine BOZIAN, Pharmacien,
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien,
23	Marc GUILLON, Pharmacien,
24	Patrice HERIN, Médecin,
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien,
26	Daniel SAVOY, Pharmacien,
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien,
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien,
29	Gérard VIGNALE, Pharmacien,
30	Jane LOUFRANI, Pharmacien,
31	José SAMPOL, Pharmacien,
32	Ayichatou JARRETOU, Pharmacien,
33	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien,
34	Jacqueline GERIN, Pharmacien,
35	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien, Praticien agréé à l'AMP,
36	Françoise TURREL, Pharmacien,
37	Amélie AUZIAS, Pharmacien,
38	Bernard MARGA, Pharmacien,
39	Xavier GOUX, Médecin,
40	Olivier BEREZIAT, Médecin,

41	Brigitte CHAMAYOU, Médecin,
42	Gilles BONICELLI, Pharmacien,
43	Oriane CORTESI, Pharmacien,
44	Valérie LACOSTE, Médecin,
45	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,
46	Claire VALTAT, Pharmacien,
47	Brigitte ALLARD, Pharmacien,
48	Delphine BATAILLE, Pharmacien,
49	Françoise SILHOL, Médecin,
50	Cécile TAVILDARI, Pharmacien,
51	Jean-Philippe BERGOUNIOUX, Pharmacien,
52	Edouard DELAUNAY, Pharmacien,

Liste des biologistes médicaux salariés

1	Madame Soraya BOUMEZBER, Pharmacien,
2	Madame Patricia CHIGOT, Pharmacien,
3	Madame Sylvie BESSON, Pharmacien,

ARS PACA

R93-2016-02-05-011

Décision portant modification de fonctionnement du LBM
multi-sites exploité par la SELAS LABOSUD
PROVENCE BIOLOGIE sise 5, rue Edouard
Amavet-13500 MARTIGUES-

Modification du personnel biologiste

Réf : DOS-0216-0969-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » dont le siège social est situé au 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 29 décembre 2015 portant, à compter du 31 décembre 2015, modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-149, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOALLIANCE », agréée sous le n°59, dont le siège social est situé au 16, rue Dragon-13006 MARSEILLE- (N° FINESS EJ : 130039563) (Changement de la dénomination sociale de la SELAS « BIOALLIANCE » en « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » et transfert du siège social au 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES) ;

Vu la demande transmise par courriel du 20 janvier 2016, la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE », relative au tableau de la répartition du capital social de la société, à la nouvelle dénomination sociale de certains sites du LBM et à la renonciation à désigner en qualité de biologistes coresponsables, Mesdames Brigitte ROLLIN épouse BEROD, Alyne BONNET épouse HARRACH, Sabine PONTON, Sylvie HENNEQUIN-SANCHEZ et Messieurs Alain KARCENTY et Jean-Marcel BEVERAGGI ;

Vu le tableau de la répartition du capital social et des droits de vote de la société ;

Vu la liste des sites ;



Considérant qu'en application de l'article L. 6221-1 du code de la santé publique, « Le représentant légal déclare à l'Agence régionale de santé toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière » ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE », la répartition du capital social et des droits de vote et la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6 et L. 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE

Article 1er : Sont enregistrées, à compter de la présente décision, les modifications apportées au tableau de la répartition du capital social de la société, à certaines dénominations sociales de certains sites du LBM et suite à la renonciation à désigner, en qualité de biologistes coresponsables, Mesdames Brigitte ROLLIN épouse BEROD, Alyne BONNET épouse HARRACH, Sabine PONTON, Sylvie HENNEQUIN-SANCHEZ et de Messieurs Alain KARCENTY et Jean-Marcel BEVERAGGI

Ces modifications sont inscrites les Annexes visées ci-dessous :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » sont telles que présentées dans l'Annexe n°1
- La liste des sites exploités par la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » tels que présentés dans l'Annexe n°2
- La liste des biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » sont tels que présentés en Annexe n°3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : La directrice de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 5 février 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par déléguation
Le Directeur Général adjoint

Norbent NABET

Annexe n°1

LBM multi-sites SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE »
N° FINESS EJ : 130039563

Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2015
Montant du CS : 3.011.971 Euros

Février 2016

Associés	Actions A	Actions B	Actions C1	Actions C2	Actions C3	Actions D	Actions E	Total	% en capital	Droits de vote
AYACHE Nicolas	54 982							54 982	1,825%	54 982
BAJA Christine		1						1	0,000%	0
BELLEGARD E Pascal	42 666							42 666	1,417%	42 666
BELLIA Guy		1						1	0,000%	0
BERIA-PRADEILLES Sylvie	17 305							17 305	0,575%	17 305
BONIFAY Florence	22 524							22 524	0,748%	22 254
DEGHILAGE Robin	10 802							10 802	0,359%	10 802
DUVAL Hervé	61 262						23 861	85 123	2,826%	61 262
FESQUET Gilles	11 876							11 876	0,394%	11 876
GLASMAN Laurence	43 066							43 066	1,430%	43 066
HANCE Pierre	17 045							17 045	0,566%	17 045
LANZA Valérie	7 405							7 405	0,246%	7 405
LE BAIL Anne-Marie	17 740							17 740	0,589%	17 740
LEPONT Aude	27 314							27 314	0,907%	27 314
LIEBERMANN Muriel	19 422						4 835	24 257	0,805%	19 422
LIETAER Jérôme	6 831							6 831	0,227%	6 831
LOQUET Boris	17 055							17 055	0,566%	17 055
PROVENSAL-CHEYLAN Mireille	13 538							13 538	0,449%	13 538
RAVEL Amélie	26 246							26 246	0,871%	26 246
STROUK Jane	37 020							37 020	1,229%	37 020
ZANNETTI Mathieu	42 666							42 666	1,417%	42 666
SPFPL BIO 13					213 261			213 261	7,080%	213 261
SPFPL HOLDING BIOMAR					223 467			223 467	7,419%	223 467
SARL 3A				53 067				53 067	1,762%	53 067
ARZOUNI Jean-Pierre	61 356					21 547	50 275	133 178	4,422%	82 903
BEROD Brigitte	20 315	205						20 520	0,681%	20 315
BEVERAGGI Jean-Marcel		205						205	0,007%	0
CAMPAGNI Pierre-Henri	59 304						18 468	77 772	2,582%	59 304
CEAUX-RIEU	33 243							33 243	1,104%	33 243

Roberte										
CHAPELLE Olivier	35 500							35 500	1,179%	35 500
CIMIGNANI Véronique	31 806							31 806	1,056%	31 806
GAY Gisèle	8 618					12 928		21 546	0,715%	8 618
GOFFART Sylvie	40 835					1 642		42 477	1,410%	40 835
HARRACH Alyne	42 888	205						43 093	1,431%	42 888
KARCENTY Alain		205						205	0,007%	0
MARC Bruno	40 630					1 026		41 656	1,383%	40 630
MONAT Claire	40 835					1 642		42 477	1,410%	40 835
MONTARDO Jean-Pierre	53 353							53 353	1,771%	53 353
MONTARDO Carole	54 584							54 584	1,812%	54 584
NEYRET Cyrille	46 171							46 171	1,533%	46 171
PIRE Anne	42 067					4 104		46 171	1,533%	42 067
PONTON Sabine		205						205	0,007%	0
PROLA Isabelle	42 067					4 104		46 171	01,553%	42 067
QUATREVILL E Nicolas	14 979							14 979	0,497%	14 979
TARPIN- LYONNET Thierry	36 321							36 321	1,206%	36 321
VALLADIER Jean-Marc	61 151					13 133		74 284	2,466%	61 151
SARL LE SUFFREN			65 665					65 665	2,180%	65 665
AUBERT Christelle	78							78	0,003%	78
BENZIMA Sarah	55 761							55 761	1,851%	55 761
CARBONI Catherine	61 244							61 244	2,033%	61 244
GUIBOURGE Elisabeth	57 955							57 955	1,924%	57 955
HENNEQUIN- SANCHEZ Elisabeth		78						78	0,003%	0
ROMEO Marie	78							78	0,003%	78
ROUSSEL Laurent	78							78	0,003%	78
RUF Valérie	78							78	0,003%	78
THOREUX Annick	78							78	0,003%	78
THOREUX Michel	63 907							63 907	2,122%	63 907
SPFPL BIOGRAM				375 611				375 611	12,471	375 611
SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE			420 185					420 185	13,950%	420 185
TOTAL	1 502 045	1 105	420 185	118 732	812 339	21 547	136 018	3 011 971	100 %	2 874 848

Annexe n°2

LBM multi-sites SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » N° FINESS EJ : 130039563

Février 2016


Liste des sites exploités

1	Site « Martigues/Jonquières » 5, rue Edouard Amavet (SIEGE)	13500	Martigues	N° Finess ET : 130039233
2	Site « Marseille/Sainte Anne » 581-585, Avenue de Mazargues	13009	Marseille	N° Finess ET : 130039571
3	Site « Michelet/Sainte Anne » 429, Avenue de Mazargues	13008	Marseille	N° Finess ET : 130039589
4	Site « Marseille/Bonneveine » Le Clos des Joncs 14, Avenue André Zenatti-	13008	Marseille	N° Finess ET : 130039597
5	Site « Marseille/Centre Bonneveine » 108, Avenue de Hambourg	13008	Marseille	N° Finess ET : 130039605
6	Site « Marseille/Endoume » 231-235, rue d'Endoume	13007	Marseille	N° Finess ET : 130039613
7	Site « Marseille/Davso » 52, rue Francis Davso	13001	Marseille	N° Finess ET : 130041429
8	Site « Marseille/Cours Belsunce » 14/16, Square Belsunce	13001	Marseille	N° Finess ET : 130041437
9	Site « Marseille/Belle de Mai » 11, Place Bernard Cadenat	13003	Marseille	N° Finess ET : 130041445
10	Site « Marseille/Saint Just » 82, rue Alphonse Daudet	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041452
11	<i>Plateau technique fermé au public</i> « Marseille/Plateau technique Nord » 53/55, Avenue de la Rose La Brunette-Bâtiment D-	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041460
12	Site « Marseille/Château Gombert » 8, Avenue de Château Gombert	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041478
13	Site « Marseille/Burel » 79, Groupe HLM Burel 51, rue du Docteur Léon Perrin	13014	Marseille	N° Finess ET : 130041486
14	Site « Marseille/La Rose » 15, Avenue François Mignet	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041494
15	Site « Marseille/Mazargues » 1, Boulevard de la Concorde	13009	Marseille	N° Finess ET : 130041502
16	Site « Marseille/Chave » 98, Boulevard Chave	13005	Marseille	N° Finess ET : 130043474
17	Site « Marseille/Eugène Pierre » 57, boulevard Eugène Pierre	13005	Marseille	N° Finess ET : 130043888
18	Site « Marseille/Prado Perrier » 176, avenue du Prado	13008	Marseille	N° Finess ET : 130040611
19	Site « Marseille/Place Castellane » 2, rue Louis Maurel	13006	Marseille	N° Finess ET : 130040637

20	Site « Marseille/Rond Point du Prado » 301, avenue du Prado	13008	Marseille	N° Finess EJ : 130040629
21	Site « Marseille/La Brunette » 40, avenue de la Rose	13013	Marseille	N° Finess ET : 130044647
22	Site « Marseille/Préfecture Dragon » 16, rue Dragon	13006	Marseille	N° Finess ET : 130041411
23	Site « Marignane/Jaurès » Angle 1, avenue Guynemer/ 2, avenue Jean Jaurès	13700	Marignane	N° Finess ET : 130039266
24	Site « Fos sur Mer » « LE TITIEN » 55, avenue René Cassin-	13270	Fos sur Mer	N° Finess ET : 130039241
25	Site « Istres/Les Etangs » 23, rue de la Poutre	13800	Istres	N° Finess ET : 130039258
26	Site « Miramas/De Gaulle » 60 , avenue Charles De Gaulle	13140	Miramas	N° Finess ET : 130039274
27	Site « Port St Louis » 29, avenue du Port	13230	Port Saint Louis du Rhône	N° Finess ET : 130040546
28	Site « Gignac » 4, Lotissement de la Fonse	13180	Gignac La Nerthe	N° Finess ET : 130040595
29	Site « Le Rove » 64, route nationale 568	13710	Le Rove	N° Finess ET : 130040801
30	Site « Miramas/Centre » 46, avenue Charles De Gaulle	13140	Miramas	N° Finess ET : 130041882
31	Site « Saint Chamas » 19, Avenue de Saint Exupéry	13250	Saint Chamas	N° Finess ET : 130041890
32	Site « Marseille/L'Estaque » 112, Plage de l'Estaque	13016	Marseille	N° Finess ET : 130042468
33	Site « Marseille/Les Ayalades » 57, chemin de Saint Antoine	13015	Marseille	N° Finess ET : 130042476
34	Site « Martigues/Le Grès » Boulevard Gabriel Péri	13500	Martigues	N° Finess ET : 130042948
35	Site « Martigues/Nord » ZAC Canto Perdrix	13500	Martigues	N° Finess ET : 130042955
36	Site « Marignane/8 Mai » Avenue du 8 Mai 1945 <i>Site technique spécialisé ouvert au public</i>	13700	Marignane	N° Finess ET : 130042963
37	Site « Istres/La Crau » 4, avenue Hélène Boucher	13800	Istres	N° Finess ET : 130042971
38	Site « Port de Bouc » 44, avenue Maurice Thorez	13110	Port de Bouc	N° Finess ET : 130042989
39	Site « Aix/Mirabeau » 17 Bis, cours Mirabeau	13100	Aix en Provence	N° Finess ET : 130042997
40	Site « Aix/Route de Berre » 355, route de Berre	13100	Aix en Provence	N° Finess ET : 130043003
41	Site « Aix/Célony » 1020, route d'Avignon	13090	Aix en Provence	N° Finess ET : 130043011
42	Site « Saint Mitre Les Remparts » 3, rue Marotte	13920	Saint Mitre Les Remparts	N° Finess ET : 130043029
43	Site « Velaux » 39, rue Jules Andraud	13380	Velaux	N° Finess ET : 130043763
44	Site « La Destrousse » 47, Route Nationale	13112	La Destrousse	N° Finess ET : 130040454
45	Site « Aubagne/Bras d'Or »	13400	Aubagne	N° Finess ET : 130040462

	2, Avenue Joseph Fallen			
46	Site « Aubagne/République » 99, rue de la République	13400	Aubagne	N° Finess ET : 130040470
47	Site « Marseille/Pont de Vivaux » 5, Traverse de la Verrerie	13010	Marseille	N° Finess ET : 130040488
48	Site « Marseille/Capelette » 205, Avenue de la Capelette	13010	Marseille	N° Finess ET : 130040496
49	Site « Marseille/Ruissatel » 98, rue de l'Audience	13011	Marseille	N° Finess ET : 130040504
50	Site « Marseille/Beaux Arts » 5, rue Rouvière	13001	Marseille	N° Finess ET : 130040512
51	Site « Pennes sur Huveaune » 30, Boulevard de la Gare	13821	La Penne sur Huveaune	N° Finess ET : 130040538
52	Site « La Bouilladisse » 4, Avenue de la Libération	13720	La Bouilladisse	N° Finess ET : 130040520
53	Site « Aubagne/Charrel » ZAC du Charrel	13400	Aubagne	N° Finess ET : 130043599

Annexe n° 3

 Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
 Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40
 [http:// www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

Page 7/9

Février 2016

Liste des biologistes coresponsables et associés au CS

1	Hervé DUVAL, Pharmacien, Vice-président de la société, coresponsable,
2	Valérie LANZA épouse PIGA, Pharmacien, coresponsable,
3	Nicolas AYACHE, Médecin, coresponsable,
4	Jérôme LIETAER, Pharmacien, coresponsable,
5	Gilles FESQUET, Pharmacien, coresponsable,
6	Robin DEGHILAGE, Pharmacien, coresponsable,
7	Mireille CHEYLAN épouse PROVANSAL, Pharmacien, coresponsable,
8	Florence BONIFAY épouse AVENI, Pharmacien, coresponsable,
9	Amélie RAVEL, Pharmacien, coresponsable,
10	Sylvie PRADEILLES épouse BERIA, Pharmacien, coresponsable,
11	Boris LOCQUET, Pharmacien, coresponsable,
12	Muriel LIEBERMANN, Pharmacien, coresponsable,
13	Pierre HANCE, Médecin, coresponsable,
14	Anne-Marie DI-BARTOLO épouse LE BAIL, Pharmacien, coresponsable,
15	Guy BELLIA, Pharmacien, coresponsable,
16	Laurence GLASMAN, Pharmacien, coresponsable,
17	Christine BAJA, Pharmacien, coresponsable,
18	Aude LEPONT, Pharmacien, coresponsable,
19	Mathieu ZANETTI, Pharmacien, coresponsable,
20	Jane AMSELLEM épouse STROUK, Pharmacien, coresponsable,
21	Pascal BELLEGARDE, Pharmacien, coresponsable,
22	Jean-Pierre ARZOUNI, Médecin, Président de la société, coresponsable,
23	Bruno MARC, Pharmacien, Directeur Général, coresponsable,
24	Brigitte ROLLIN épouse BEROD, Pharmacien, Associé,
25	Gisèle GAY, Pharmacien, coresponsable,
26	Isabelle PROLA, Pharmacien, coresponsable,
27	Anne PIRE, Pharmacien, coresponsable,
28	Véronique PERAL épouse CIMIGNANI, Médecin, coresponsable,
29	Sylvie AMSALEM épouse GOFFART, Médecin, coresponsable,
30	Claire VIELJEUF épouse MONAT, Pharmacien, coresponsable,
31	Thierry TARPIN-LYONNET, Médecin, coresponsable,
32	Nicolas QUATREVILLE, Pharmacien, coresponsable,
33	Pierre-Henri CAMPAGNI, Pharmacien, coresponsable,
34	Jean-Marc VALLADIER, Pharmacien, coresponsable,
35	Jean-Pierre MONTARDO, Médecin, coresponsable,
36	Marie-Carole GHIRARDI épouse MONTARDO, Pharmacien, coresponsable,
37	Cyril NEYRET, Médecin, coresponsable,
38	Olivier CHAPELLE, Pharmacien, coresponsable,
39	Alyne BONNET épouse HARRACH, Pharmacien, Associé,
40	Robertte CEAUX épouse RIEU, Pharmacien, coresponsable,
41	Alain KARCENTY, Pharmacien, Associé,
42	Jean-Marcel BEVERAGGI, Pharmacien, Associé,
43	Sabine PONTON, Médecin, Associé,
44	Annick THOREUX, Pharmacien, coresponsable,

45	Sylvie HENNEQUIN-SANCHEZ, Pharmacien, Associé,
46	Christelle ESNAULT-AUBERT, Pharmacien, coresponsable,
47	Valérie AURIAULT-RUF, Médecin, coresponsable,
48	Elisabeth GUIBOURGE, Pharmacien, coresponsable,
49	Sarah Amina BENZINA, Pharmacien, coresponsable,
50	Michel THOREUX, Médecin, coresponsable,
51	Catherine CARBONI, Pharmacien, coresponsable,
52	Marie ROMEO, Médecin, coresponsable,
53	Laurent ROUSSEL, Médecin, coresponsable,

ARS PACA

R93-2016-04-11-004

Décision portant modification de fonctionnement du LBM
multi-sites exploité par la SELAS MAZARIN sise 93,
avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-

Réf : DOS-0316-1666-D

DECISION

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
exploité par la SELAS « MAZARIN » dont le siège social est situé au
93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 26 janvier 2016 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n° 13-425, dont le siège est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130039639), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039621) ;

Vu la demande du 10 janvier 2016, enregistrée le 3 février 2016, présentée par Monsieur Sofiane HABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, relative à la démission de Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR, de ses fonctions de biologiste médicale à compter du 11 janvier 2016 et de son remplacement par Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, ;

Vu la copie du procès-verbal de l'assemblée spéciale des associés professionnels internes de la SELAS « MAZARIN » en date du 14 décembre 2015 actant la démission de Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR de ses fonctions de biologiste médical à compter du 11 janvier 2016, autorisant la cession de l'action détenue par Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR au profit de Madame Cécile BAUMIER-POTIE et agréant Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE en qualité de nouvel associé de la société à compter du 11 janvier 2016 ;



Vu la convention d'exercice libéral en date du 14 décembre 2015 entre Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE et la société représentée par Monsieur Sofiane BENHABIB, Directeur général

Vu le certificat d'inscription au Tableau de la Section G de l'Ordre national des pharmaciens délivré le 22 février 2016 à Madame Cécile POTIER-BAUMIER pour exercer les fonctions de biologiste médical (libéral) ;

Vu le tableau de la répartition du capital social et des droits de vote au 11 janvier 2016 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 6221-1 du code de la santé publique : « Le représentant légal déclare à l'agence régionale de santé toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière. Le délai dans lequel est effectuée cette déclaration et son contenu sont fixés par voie réglementaire » ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « MAZARIN », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote et la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-, enregistré sous le n° 13-425, exploité par la SELAS « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- suite à la démission de Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR, de ses fonctions de biologiste médicale à compter du 11 janvier 2016 et de son remplacement par Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, sont enregistrées.

Ces modifications ne concernent que les Annexes n°1 et n°3 évoquée ci-dessous.

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS «MAZARIN» sont telles que présentées en Annexe n° 1.
- La liste des sites exploités par la SELAS «MAZARIN» est telle que présentée en Annexe n° 2.
- Les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS «MAZARIN» sont tels que présentés en Annexe n° 3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la SELAS «MAZARIN» devra être déclarée au directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressée et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 11 avril 2016

Pour le directeur général de l'ARS PACA,
et par délégation,
la directrice de cabinet
Joëlle CHENET

**Annexe n°
Annexe n°1**

LBM multi-sites SELAS «MAZARIN» N° FINESS EJ : 130039621

Mars 2016

Répartition du capital social et des droits de vote au 20/11/2015
Montant du C.S. : 1.110.336 euros

	Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote
1	BENHABIB Sofiane (API)	1	29 219	
2	MALLIE Frédéric (API)	1	29 219	
3	HERMENT Hervé (API)	2	58 446	
4	CASELLA Danièle (API)	1	29 219	
5	BENSAID Thierry (API)	1	29 219	
6	MOLLINE Laurence (API)	1	29 219	
7	BAUMIER épouse POTIE Cécile (API)	1	29 219	
8	DODERO Béatrice (API)	1	29 219	
9	TEMPIER Béatrice (API)	1	29 219	
10	CHAUVET Jean-Pierre (API)	1	29 219	
11	LE DUNFF Christine (API)	1	29 219	
12	BELHOCINE Wahib (API)	1	29 219	
13	L'OLLIVIER Aurélie épouse SERKIS (API)	1	29 219	
14	COGNY Anne épouse BELLOEUVRE (API)	1	29 219	
15	LANFRANCHI Jacques (API)	1	29 219	
16	GRUCHET Chloé (API)	1	29 219	
17	BOURRELLY Guy (API)	1	29 219	
18	CHAU Lisa (API)	1	29 219	
	Total des API	19	555.169	50,001 %
19	SELAS « AXILAB », Associé professionnel externe,	1 110 317	555 167	49,999 %
	TOTAL	1 110 336	1 110 336	100 %

Annexe n° 2

LBM multi-sites SELAS «MAZARIN» N° FINESS EJ : 130039621

Mars 2016

Liste des sites exploités ouverts au public

1	Site « des Caillols » 93, avenue des Caillols	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130039639
2	Site « Breteuil » 222, rue Breteuil	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039647
3	Site « La Croix d'Or » 1596, avenue de la Croix d'Or	13320	Bouc Bel Air	N° FINESS ET : 130041924
4	Site « Gémenos » 225, avenue de la 2 ^{ème} D.B.	13420	Gémenos	N° FINESS ET : 130042153
5	Site « Aix 4 Septembre » 2, rue du Quatre Septembre	13617	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130042500
6	Site « Axiom » 42, avenue De Lattre de Tassigny	13090	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130042518
7	Site « Trets » Quartier Pragues Route de Puyloubier	13530	Trets	N° FINESS ET : 130040561
8	Site « St Zacharie-Ste Baume" Départementale 560 Quartier Saint Antoine	83640	Saint Zacharie	N° FINESS ET : 830018578
9	Site « Baille » 224, boulevard Baille	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130041791
10	Site « Paul Cézanne » 6, avenue Paul Cézanne	13100	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130040033
11	Site « Gréoux » 14, avenue des Alpes	04800	Gréoux les Bains	N° FINESS ET : 040004749
12	Site « Carry le Rouet » 30, boulevard Philippe Jourde	13620	Carry le Rouet	N° FINESS ET : 130039662
13	Site « Ensues La Redonne » 11, avenue de la Vierge	13680	Ensues la Redonne	N° FINESS ET : 130039688
14	Site « Le Bosphore » 44, bd du Bosphore	13015	Marseille	N° FINESS ET : 130039670
15	Site « Marseille Scotto » 27, rue Vincent Scotto	13001	Marseille	N° FINESS ET : 130039696
16	Site « Marseille 7eme » 7, place du Quatre Septembre	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130041650
17	Site « Forcalquier » Rue du Souvenir Français	04300	Forcalquier	N° FINESS ET : 040004814
18	Site « Bourrelly » 58, Quai Général Leclerc	13500	Martigues	N° FINESS ET : 130044316

Annexe n° 3

LBM multi-sites SELAS «MAZARIN» N° FINESS EJ : 130039621

Mars 2016

Liste des biologistes coresponsables et biologistes associés

1	Hervé HERMENT, Pharmacien, biologiste coresponsable, Président de la société,
2	Sofiane BENHABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
3	Frédéric MALLIE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
4	Danièle CASELLA, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
5	Thierry BENSALD, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
6	Jacques LANFRANCHI, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
7	Laurence MOLLINE, Pharmacien, biologiste médical associé,
8	Christine LE DUNFF, Pharmacien, biologiste médical associé,
9	Béatrice DODERO, Médecin, biologiste médical associé,
10	Béatrice TEMPIER, Pharmacien, biologiste médical associé,
11	Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, biologiste médical associé,
12	Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien, biologiste médical associé,
13	Lisa CHAU, Pharmacien, biologiste médical associé,
14	Aurélien L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien, biologiste médical associé,
15	Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien, biologiste médical associé,
16	Chloé GRUCHET, Pharmacien, biologiste médical associé,
17	Guy BOURRELLY, Pharmacien, biologiste médical associé,
18	Wahib BELHOCINE, Pharmacien, biologiste médical associé,

Réf : DOS-0316-1666-D

DECISION

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
exploité par la SELAS « MAZARIN » dont le siège social est situé au
93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 26 janvier 2016 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n° 13-425, dont le siège est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130039639), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039621) ;

Vu la demande du 10 janvier 2016, enregistrée le 3 février 2016, présentée par Monsieur Sofiane HABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, relative à la démission de Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR, de ses fonctions de biologiste médicale à compter du 11 janvier 2016 et de son remplacement par Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, ;

Vu la copie du procès-verbal de l'assemblée spéciale des associés professionnels internes de la SELAS « MAZARIN » en date du 14 décembre 2015 actant la démission de Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR de ses fonctions de biologiste médical à compter du 11 janvier 2016, autorisant la cession de l'action détenue par Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR au profit de Madame Cécile BAUMIER-POTIE et agréant Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE en qualité de nouvel associé de la société à compter du 11 janvier 2016 ;

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03

Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40

[http:// www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

Page 1/5



Vu la convention d'exercice libéral en date du 14 décembre 2015 entre Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE et la société représentée par Monsieur Sofiane BENHABIB, Directeur général

Vu le certificat d'inscription au Tableau de la Section G de l'Ordre national des pharmaciens délivré le 22 février 2016 à Madame Cécile POTIER-BAUMIER pour exercer les fonctions de biologiste médical (libéral) ;

Vu le tableau de la répartition du capital social et des droits de vote au 11 janvier 2016 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 6221-1 du code de la santé publique : « Le représentant légal déclare à l'agence régionale de santé toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière. Le délai dans lequel est effectuée cette déclaration et son contenu sont fixés par voie réglementaire » ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « MAZARIN », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote et la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-, enregistré sous le n° 13-425, exploité par la SELAS « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- suite à la démission de Madame Marie-Françoise NANFI-HAUTCOEUR, de ses fonctions de biologiste médicale à compter du 11 janvier 2016 et de son remplacement par Madame Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, sont enregistrées.

Ces modifications ne concernent que les Annexes n°1 et n°3 évoquée ci-dessous.

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS «MAZARIN» sont telles que présentées en Annexe n° 1.
- La liste des sites exploités par la SELAS «MAZARIN» est telle que présentée en Annexe n° 2.
- Les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS «MAZARIN» sont tels que présentés en Annexe n° 3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la SELAS «MAZARIN» devra être déclarée au directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressée et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 11 avril 2016

Pour le directeur général de l'ARS PACA,
et par délégation,
la directrice de cabinet
Joëlle CHENET



Annexe n°
Annexe n°1

LBM multi-sites SELAS «MAZARIN» N° FINESS EJ : 130039621

Mars 2016

Répartition du capital social et des droits de vote au 20/11/2015
Montant du C.S. : 1.110.336 euros

	Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote
1	BENHABIB Sofiane (API)	1	29 219	
2	MALLIE Frédéric (API)	1	29 219	
3	HERMENT Hervé (API)	2	58 446	
4	CASELLA Danièle (API)	1	29 219	
5	BENSAID Thierry (API)	1	29 219	
6	MOLLINE Laurence (API)	1	29 219	
7	BAUMIER épouse POTIE Cécile (API)	1	29 219	
8	DODERO Béatrice (API)	1	29 219	
9	TEMPIER Béatrice (API)	1	29 219	
10	CHAUVET Jean-Pierre (API)	1	29 219	
11	LE DUNFF Christine (API)	1	29 219	
12	BELHOCINE Wahib (API)	1	29 219	
13	L'OLLIVIER Aurélie épouse SERKIS (API)	1	29 219	
14	COGNY Anne épouse BELLOEUVRE (API)	1	29 219	
15	LANFRANCHI Jacques (API)	1	29 219	
16	GRUCHET Chloé (API)	1	29 219	
17	BOURRELLY Guy (API)	1	29 219	
18	CHAU Lisa (API)	1	29 219	
	Total des API	19	555.169	50,001 %
19	SELAS « AXILAB », Associé professionnel externe,	1 110 317	555 167	49,999 %
	TOTAL	1 110 336	1 110 336	100 %

Annexe n° 2

LBM multi-sites SELAS «MAZARIN» N° FINESS EJ : 130039621

Mars 2016

Liste des sites exploités ouverts au public

1	Site « des Caillols » 93, avenue des Caillols	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130039639
2	Site « Breteuil » 222, rue Breteuil	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039647
3	Site « La Croix d'Or » 1596, avenue de la Croix d'Or	13320	Bouc Bel Air	N° FINESS ET : 130041924
4	Site « Gémenos » 225, avenue de la 2 ^{ème} D.B.	13420	Gémenos	N° FINESS ET : 130042153
5	Site « Aix 4 Septembre » 2, rue du Quatre Septembre	13617	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130042500
6	Site « Axiom » 42, avenue De Lattre de Tassigny	13090	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130042518
7	Site « Trets » Quartier Pragues Route de Puyloubier	13530	Trets	N° FINESS ET : 130040561
8	Site « St Zacharie-Ste Baume" Départementale 560 Quartier Saint Antoine	83640	Saint Zacharie	N° FINESS ET : 830018578
9	Site « Baille » 224, boulevard Baille	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130041791
10	Site « Paul Cézanne » 6, avenue Paul Cézanne	13100	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130040033
11	Site « Gréoux » 14, avenue des Alpes	04800	Gréoux les Bains	N° FINESS ET : 040004749
12	Site « Carry le Rouet » 30, boulevard Philippe Jourde	13620	Carry le Rouet	N° FINESS ET : 130039662
13	Site « Ensues La Redonne » 11, avenue de la Vierge	13680	Ensues la Redonne	N° FINESS ET : 130039688
14	Site « Le Bosphore » 44, bd du Bosphore	13015	Marseille	N° FINESS ET : 130039670
15	Site « Marseille Scotto » 27, rue Vincent Scotto	13001	Marseille	N° FINESS ET : 130039696
16	Site « Marseille 7eme » 7, place du Quatre Septembre	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130041650
17	Site « Forcalquier » Rue du Souvenir Français	04300	Forcalquier	N° FINESS ET : 040004814
18	Site « Bourrelly » 58, Quai Général Leclerc	13500	Martigues	N° FINESS ET : 130044316

Annexe n° 3

LBM multi-sites SELAS «MAZARIN» N° FINESS EJ : 130039621

Mars 2016

Liste des biologistes coresponsables et biologistes associés

1	Hervé HERMENT, Pharmacien, biologiste coresponsable, Président de la société,
2	Sofiane BENHABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
3	Frédéric MALLIE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
4	Danièle CASELLA, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
5	Thierry BENSALD, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
6	Jacques LANFRANCHI, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
7	Laurence MOLLINE, Pharmacien, biologiste médical associé,
8	Christine LE DUNFF, Pharmacien, biologiste médical associé,
9	Béatrice DODERO, Médecin, biologiste médical associé,
10	Béatrice TEMPIER, Pharmacien, biologiste médical associé,
11	Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, biologiste médical associé,
12	Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien, biologiste médical associé,
13	Lisa CHAU, Pharmacien, biologiste médical associé,
14	Aurélien L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien, biologiste médical associé,
15	Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien, biologiste médical associé,
16	Chloé GRUCHET, Pharmacien, biologiste médical associé,
17	Guy BOURRELLY, Pharmacien, biologiste médical associé,
18	Wahib BELHOCINE, Pharmacien, biologiste médical associé,

ARS PACA

R93-2016-01-28-002

Décision portant modification de l'autorisation de
fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS
Société des Laboratoires BILLIEMAZ sise 1242, avenue
Transfert du Site "Municipal Donat" à Caprie sur Me
Jean Monnet-83190 OLLIOULES-

Réf : DOS-0116-0708-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision n°69-04-2012 en date du 11 juillet 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant confirmation de l'autorisation de pratiquer les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation de laboratoire en laboratoire multi-sites ;

Vu le courrier du 21 mars 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur prenant acte du renouvellement de cette autorisation à compter du 19 mars 2013 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 19 mars 2018 ;

Vu le courrier du 24 juin 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur prenant acte du transfert et du regroupement des activités biologiques mentionnées au sein des locaux de la Clinique Saint Michel et non plus dans le bâtiment externe anciennement situé dans l'enceinte géographique de l'établissement ;

Vu la décision de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 18 décembre 2015 portant enregistrement des modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES- (N° FINESS EJ : 830018057) ;



Vu la demande déposée le 20 janvier 2015 à l'ARS Paca par la société, et complétée par courriel du 26 janvier 2016, relative au transfert du Site « Maurice Donnat » (Plateau technique fermé au public) : 81, avenue du Docteur Donnat-06800 CAGNES SUR MER vers de nouveaux locaux : 52/54, avenue des Alpes-Immeuble Maramu-06800 CAGNES SUR MER (Plateau technique non ouvert au public dénommé « Plateau Saint Jean ») avec début d'activité prévue le 22 février 2016 ;

Vu les plans de masse des nouveaux locaux ;

Vu le bail commercial en date du 15 mars 2015 ;

Vu le contrat de sous-location du 15 septembre 2014 ;

Vu l'avis en date du 26 janvier 2016 du pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant qu'au regard de l'activité du site implanté au 52/54, avenue des Alpes-Immeuble Maramu-06800 CAGNES SUR MER (Plateau technique fermé au public), les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre l'exercice de la biologie médicale ;

Considérant qu'en application de l'article 4 de la décision de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes- Côte d'Azur du 18 décembre 2015, « Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé » ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-5, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6 et L. 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Sont enregistrées les modifications de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » (N° FINESS EJ : 830018057), dont le siège social est situé au 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES-, suivantes et figurant à l'annexe n° 2 ci-jointe :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » sont telles que présentées en Annexe n°1.
- La liste des sites exploités par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » est présentée en Annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables et biologistes médicaux de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » sont tels que présentés en Annexe n°3.

Article 2 : Il est rappelé le courrier du 21 mars 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur qui renouvelle l'autorisation, pour une période de cinq ans à compter du 19 mars 2013 soit jusqu'au 19 mars 2018, de pratiquer les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation selon les modalités de :

- préparation et de conservation du sperme en vu d'une insémination artificielle,
- activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation,
- conservation des embryons en vu d'un projet parental

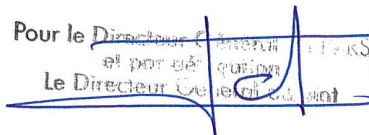
cette activité d'APM étant exercée dans un site du LBM implanté à la Clinique SAINT MICHEL, Place du 4 Septembre et/ ou 63, avenue d'Orient-83 057 TOULON CEDEX-.

Article 4 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 : La directrice de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général de l'ARS

Norbert NABET

Annexe n° 1

LBM multi-sites SELAS « Société des Laboratoires BILLIEMAZ »
N° FINESS EJ : 830018057

Janvier 2016

Tableau de la répartition du capital social et des droits de vote
 Montant du C.S. : 63.516 Euros

	Associés	Actions	% Actions	Total droits de vote	% droits de vote
1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, (API), Présidente de la société,	1	0,0016 %	66.112	51,0017 %
2	Zoubir ADJTOUTAH, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
3	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
4	Laurence LACROIX-SERTHELON, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
5	Delphine GIRARD-LAMOULERE, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
6	Viviana MUDAVA, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
7	Jacqueline HAMON, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
8	Sandrine BARRIEU-MOUSSAT, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
9	Bruno ROURE, (API), Directeur Général,	1	0,0016 %	1	0,0008 %
10	Bernard SENBEL, (API), Directeur Général,	1	0,0016 %	1	0,0008 %
11	Patrick DARODES DE TAILLY, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
12	Bruno SUDAN, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
13	Véronique LEMARQUIS, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
14	Jérôme MASLIN, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
15	Christophe ARZUR, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
16	Clément FIESCHI, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
17	Marie-Dominique LEBEURRE épouse BARTHEL, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %

18	Michel BARTHEL, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
19	Karine MAERFELD, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
20	Catherine AUDENET épouse LEMOINE, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
21	Fabrice LECCIA, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
22	Igal CASSUTO, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
23	Cécile PILEIRE, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
24	Vincent RAIMONDI, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
25	Stéphane BOZIC, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
26	Olivier DEJOUX, (API),	1	0,0016 %	2	0,0008 %
27	Aurore KECHKIAN, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
28	Patric ZAKINI, (API),	1	0,0016 %		0,0008 %
29	Laurence PROTS, (API),	1	0,0016 %		0,0008 %
30	Adriana TIRNEA, (API),	1	0,0016 %		0,0008 %
	SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » Associé professionnel externe	63.484	99,9496 %	63.484	48,9744 %
	Association LAMAT (Association de gestion du laboratoire d'analyses médicales Arnault TZANCK) Tiers porteur,	2	0,0031 %	2	0,0015 %

TOTAL

63.516	100 %	129.627	100 %
---------------	--------------	----------------	--------------

Annexe n° 2

**LBM multi-sites SELAS « Société des Laboratoires BILLIEMAZ »
N° FINESS EJ : 830018057**

Janvier 2016

Liste des sites exploités

1	Plateau technique fermé au public Site « Central » 1242, avenue Jean Monnet (Siège social de la société)	83190	Ollioules	N° FINESS ET : 830020863
2	Site « Strasbourg » 7, Boulevard de Strasbourg	83000	Toulon	N° FINESS ET : 830208054
3	Laboratoire d'AMP Clinique « SAINT MICHEL » Place du 4 Septembre et/ ou 63, avenue d'Orient	83057	Toulon	N° FINESS ET : 830018487
4	Site « Clotis » 29, avenue Joseph Clotis	83400	Hyères	N° FINESS ET : 830018735
5	Site « Edith Cavell » 26, rue Édith Claveil	83400	Hyères	N° FINESS ET : 830018743
6	Site « Gassin » Espace Santé du Golfe de St Tropez-Rond Point Général Brosset-RD 550	83580	Gassin	N° FINESS ET : 830018776
7	Site « Pelegrin » 90, avenue Charles de Gaulle	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018784
8	Site « Darmon » 2, avenue Garibaldi	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018792
9	Site « République » 27, rue de la République	83270	Saint Cyr sur Mer	N° FINESS ET : 830018941
10	Site « Pradeaux » ZAC Pradeaux-Cap Saint Cyr-	83270	Saint Cyr sur Mer	N° FINESS ET : 830018958
11	Site « Cogolin » Centre commercial Agora- Bâtiment D-Quartier Soubeiran- Boulevard De Lattre de Tassigny	83310	Cogolin	N° FINESS ET : 830019063
12	Site « Saint Tropez » avenue Paul Roussel	83990	Saint Tropez	N° FINESS ET : 830019071
13	Site « La Garde » Résidence « Le Saint Anne » 105, Montée du Thouar	83130	La Garde	N° FINESS ET : 830019246
14	Site « La Crau » 16, avenue du Général de Gaulle	83260	La Crau	N° FINESS ET : 830019253
15	Site « Detolle » 2, avenue Marcel Dassault	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018594

16	Site « du Marché » 2, place Martin Bidouré	83200	Toulon	N° FINESS ET : 830018602
17	Site « Général Brosset » 360, avenue du Général Brosset	83200	Toulon	N° FINESS ET : 830018610
18	Site « Le Sicie » 3, place Jean Mermoz	83000	Toulon	N° FINESS ET : 830018636
19	Site « Saint Laurent » Immeuble « Le Saint Laurent » 39, rue Auguste Picard	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018628
20	Site « Hibiscus » » 448/454, route de Grenoble	06200	Nice	N° FINESS ET : 060023587
21	Site « Saint Roch » 1, rue Acchiardi de Saint Léger	06300	Nice	N° FINESS ET : 060023595
22	Site « La Pointe » 13, route départementale 2204	06440	Blausac	N° FINESS ET : 060023579
23	Site « La Trinité » 5, boulevard François Suarez	06340	La Trinité	N° FINESS ET : 060023603
24	Site « Lamat » 165, avenue du Docteur Maurice Donat	06700	Saint Laurent du Var	N° FINESS ET : 060023611
25	Site « Saint Jean » Centre de consultations Saint Jean-Bâtiment A-53, avenue des Alpes	06800	Cagnes sur Mer	N° FINESS ET : 060022514
26	A/c du 22/02/2016, transfert du Site « Maurice Donat » 81, avenue du Dr Maurice Donat (Plateau technique fermé au public)	06800	Cagnes sur Mer	N° FINESS ET : 060022118
	Au Site « Plateau Saint Jean » Immeuble Maramu 52/54, avenue des Alpes (P.T. fermé au public)	06800	Cagnes sur Mer	
27	Site « Le Labo » 10, cours du 11 Novembre	06800	Cagnes sur Mer	N° FINESS ET : 060022100
28	Site « La Villa » 1, rue de la République	06270	Villeneuve Loubet	N° FINESS ET : 060022589

Annexe n° 3

LBM multi-sites SELAS « Société des Laboratoires BILLIEMAZ » N° FINESS EJ : 830018057

Janvier 2016

Liste des biologistes responsables et des biologistes coassociés

1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, Pharmacien, Présidente de la société et biologiste responsable, Praticien agréé à l'AMP
2	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, Médecin, biologiste médical,
3	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin, biologiste médical, Réputée compétente à l'AMP,
4	Delphine GIRARD-LAMOULERE, Pharmacien, biologiste médical,
5	Viviana MUDAVA, Médecin, biologiste médical,
6	Jacqueline HAMON, Pharmacien, biologiste médical,
7	Bernard SENBEL, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur Général,
8	Bruno ROURE, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur Général,
9	Patrick DARODES DE TAILLY, Médecin, biologiste médical,
10	Michel BARTHEL, Pharmacien, biologiste médical,
11	Bruno SUDAN, Médecin, biologiste médical,
12	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien, biologiste médical,
13	Jérôme MASLIN, Médecin, biologiste médical,
14	Sandrine BARRIEU-MOUSSAT, Pharmacien, biologiste médical,
15	Christophe ARZUR, Pharmacien, biologiste médical,
16	Clément FIESCHI, Pharmacien, biologiste médical,
17	Zoubir ADJTOUTAH, Pharmacien, biologiste médical,
18	Marie-Dominique LEBEURRE épouse BARTHEL, Pharmacien, biologiste médical,
19	Karine MAERFELD, Médecin, biologiste médical,
20	Igal CASSUTO, Pharmacien, biologiste médical,
21	Catherine AUDENET épouse LEMOINE, Médecin, biologiste médical,
22	Fabrice LECCIA, Médecin, biologiste médical,
23	Cécile PILEIRE, Pharmacien, biologiste médical,
24	Vincent RAIMONDI, Médecin, biologiste médical,
25	Olivier DEJOUX, Médecin, biologiste médical,
26	Aurore KECHKEKIAN, Médecin, biologiste médical,
27	Stéphane BOZIC, Médecin, biologiste médical,
28	Laurence HADDAD épouse PROTS, Pharmacien, biologiste médical,
29	Patrick ZAKINI, Pharmacien, biologiste médical,
30	Adriana TIRNEA, Médecin, biologiste médical,

ARS PACA

R93-2016-02-02-004

Décision portant modification de la SCP de Directeur de
LABM VIALATTE sis Résidence L'Oustalet-512, rue
Bouillibaye-83140 SIX FOURS LES PLAGES-

Entrée de Melle Marie VIALATTE, Pharmacien biologiste, dans la société

Direction de l'Organisation des soins
Mission Qualité et Sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques

DECISION

portant modification de fonctionnement de la « SCP de Directeur de LABM VIALATTE, successeur de la SCP LUCAS-VIALATTE » dont le siège social est situé à la résidence L'Oustalet-512, rue Bouillibaye-83140 SIX FOURS LES PLAGES-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu l'arrêté n°2015/30/PJI du préfet du Var en date du 29 septembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Paul Castel, directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1972 du préfet du département du Var portant autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale situé à la résidence L'Oustalet-Pont de Brusca-83140 SIX FOURS LES PLAGES- (N° FINESS ET : 830014122) exploité par la société civile professionnelle « SCP de Directeur de LABM VIALATTE, successeur de la SCP LUCAS-VIALATTE » dont le siège social est situé à la résidence L'Oustalet-Pont de Brusca-83140 SIX FOURS LES PLAGES- (N° FINESS EJ : 830014114) ;

Vu la demande du 19 décembre 2015 enregistrée le 28 décembre 2015 de Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, gérant de la SCP, relative à l'entrée dans la société de Mademoiselle Marie VIALATTE, Pharmacien biologiste ;

Vu la demande d'inscription au Tableau de la Section G de l'Ordre national des pharmaciens formulée par Mademoiselle Marie VIALATTE en qualité de biologiste coresponsable (professionnel libéral) ;

Vu copie de l'acte de donation d'une part sociale établi le 17 décembre 2015 entre Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE au profit de Mademoiselle Marie VIALATTE ;

DECIDE :

Article 1er : En conséquence, est enregistrée la modification de fonctionnement de la société civile professionnelle « SCP de Directeur de LABM VIALATTE, successeur de la SCP LUCAS-VIALATTE », dont le siège social est situé à la résidence L'Oustalet-512, rue Bouillibaye-83140 SIX FOURS LES PLAGES- (N° FINESS EJ : 830014114), exploitant le LBM VIALATTE, suite à l'entrée de Mademoiselle Marie VIALATTE, Pharmacien biologiste, dans le capital social.

La nouvelle raison sociale de la société est donc « SCP de Directeur de LABM VIALATTE Jean-Sébastien et Marie ».

Le capital social de la SCP est composé de 3.368 parts sociales dont 3.367 détenues par Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE et 1 détenue par Mademoiselle Marie VIALATTE.

Le gérant de la société est Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE.

Article 2 : Toute modification relative à la SCP devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région paca.

Fait à Marseille, le 2 février 2016

**Pour le directeur général de l'ARS
Le responsable de la Mission MQSAPB**



Joël BRANDT